



Une aide précieuse pour la formation continue

FONDS CANTONAL POUR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Joël Jenzer
Journaliste RP

Formation

Depuis cinq ans, le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA) vise à soutenir financièrement les organes qui mettent en place des cours de perfectionnement professionnel.

C'est en janvier 2021 qu'a été lancé le Fonds cantonal de formation continue des adultes, à la suite de l'adoption par le parlement valaisan, en 2020, de la Loi sur la formation continue des adultes (LFCA). «Ce fonds s'adresse principalement aux associations et organes qui mettent en place des formations. Il n'est pas conçu pour les privés, on ne subventionne pas les personnes en tant que telles», note Nicolas Chablais, le président du fonds.

Les soutiens fournis s'articulent principalement autour de la mise en place de cours et de formations complémentaires. «Le fonds vise à favoriser l'acquisition de compétences de base, à encourager les formations facilitant la réinsertion sur le marché du travail, à soutenir l'introduction de nouvelles méthodologies pédagogiques, ainsi que des actions de promotion en faveur de la formation continue», précise David Genolet, administrateur du fonds.

Une demande en augmentation

Le Fonds cantonal de formation est géré par une commission de gestion, nommée par le Conseil d'État et composée de neuf membres issus de l'État du Valais, des communes et de représentants des employeurs et des employés.

Après cinq années d'existence, la demande est-elle élevée? «Pour le moment, nous n'utilisons pas la totalité du fonds à disposition, mais cela progresse, le nombre de demandes augmente chaque année et nous espérons que la formation continue poursuivra son développement en Valais», relève Nicolas Chablais.

«Ce fonds s'adresse principalement aux associations et organes qui mettent place des formations. Le nombre de demandes augmente chaque année et nous espérons que la formation continue poursuivra son développement en Valais.»

Nicolas Chablais, Président du FCFCA

«Ce fonds est alimenté à hauteur de près d'un million de francs par année par diverses personnes et entités», souligne David Genolet. La loi cantonale sur la formation continue des adultes, adoptée par le Grand Conseil, définit précisément les sources de financement: l'État du Valais contribue chaque année à raison d'environ 500 000 francs, les communes apportent un montant correspondant à 20 % de la contribution de l'État, tandis que les employés, indépendants et employeurs assument le solde.

Le Fonds cantonal a permis à l'association Lire & Ecrire d'acquérir du matériel didactique et de personnaliser les ressources en fonction des besoins des apprenants.



SABINE PAPILLOU/LE NOUVELLISTE

Différentes formes de soutien

Les ressources disponibles sont investies de manière ciblée. Concrètement, l'appui financier pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation peut atteindre jusqu'à 35 000 francs. D'autres soutiens existent également, par exemple pour l'organisation de conférences ou de manifestations de sensibilisation, avec une couverture possible allant jusqu'à 10 % des coûts de projet.

« En Valais, il y a 22 % de la population qui n'est pas autonome dans la lecture et l'écriture, ce qui représente environ 80 000 adultes dans le canton, qui n'ont pas ces compétences de base. »

Emmanuelle Sarrašin, directrice de Lire et Écrire Valais.

Pour exemple, Lire et Écrire est l'une des associations qui bénéficient de l'aide de l'Etat du Valais. Elle a pour mission de lutter contre l'illettrisme en proposant aux adultes des cours de base en lecture, écriture, calculs et outils numériques. « En Valais, il y a 22 % de la population qui n'est pas autonome dans la lecture et l'écriture, ce qui représente environ 80 000 adultes dans le canton, qui

n'ont pas ces compétences de base », note Emmanuelle Sarrašin, directrice de Lire et Écrire Valais. « C'est un chiffre très élevé. » Depuis ses débuts, l'association bénéficie du soutien du Fonds cantonal de formation continue des adultes. « Cela représente environ le sixième de notre budget », précise la directrice. Un soutien donc indispensable pour pouvoir proposer des cours à quelque 200 personnes.

S'adapter aux besoins spécifiques des apprenants

Une aide est aussi fournie à Lire et Écrire par le Service des hautes écoles (SHE) ainsi que par le Service de la population et de la migration. Ces soutiens permettent de concevoir et mettre en place des cours. « Nous enregistrons peu d'entrées financières. Les cours coûtent 60 francs par mois, mais les apprenants qui y viennent n'ont pas forcément cette somme à disposition. Alors, sans ces aides financières, nous ne pourrions pas donner ces formations. » Pratiquement, le Fonds cantonal de formation continue des adultes permet ainsi à Lire et Écrire de mettre sur pied de nouveaux cours, de développer le matériel pédagogique et de s'adapter aux besoins spécifiques des personnes qui viennent suivre une formation. ■



Près d'un million

Montant annuel à disposition du fonds pour soutenir la formation continue des adultes.



35 000 francs

Aide maximale pouvant être accordée pour la création d'une nouvelle offre de formation.



10 %

Part des coûts d'un projet pouvant être pris en charge, notamment pour des conférences ou manifestations de promotion.

QUE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Les formateurs peuvent se rendre sur le site internet du Fonds cantonal de formation continue des adultes pour découvrir l'offre en détail et adresser leurs demandes à l'aide du formulaire en ligne. L'ensemble des règlements est disponible sur le site internet du Fonds cantonal pour la formation continue. Pour toute question, le Bureau des métiers, qui en assure la gestion, peut également être contacté.
Fonds cantonal pour la formation continue des adultes,
rue de la Dixence 20, 1950 Sion
www.fcfa-kwbf.ch
027 327 51 05